



DE L'ISÈRE

---

MAIRIE  
de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110

---

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 19 jusqu'au point N° 3 – 20 ensuite  
Votants : 21 jusqu'au point N° 3 – 22 ensuite

L'an deux mil seize, le 13 du mois de septembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Christophe JULLIAN-DESAYES (à partir du point N° 4), Maryline BOROWIAK, Jean-Claude PELISSE, Michel BELANTAN, Brigitte MIGNOT, Thierry SOHIER, Luc LAURENT, Brigitte BERRIAT, Sylvie DRAME, Marjorie COURBI, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Gabriel PERICAS, Luc BASSETTE, Kathia VENDOIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT.

**POUVOIRS** : Mme Magali GRISEL donne pouvoir à Mme Maryline BOROWIAK  
: M. Gabriel PERICAS donne pouvoir à Mme Kathia VENDOIS.

**ABSENT EXCUSE** : M. Jean-Claude BIETRIX.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Monique SOULIER.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu dans les délais réglementaires et qui a été affiché aux lieux accoutumés :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 juillet 2016
- SEDI : Éradication des ballons fluos secteur Est de la Commune : nouveaux montants
- Présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'Eau et de l'Assainissement du Syndicat Mixte des ABRETS
- Participation au financement des classes de CLIS : années scolaires 2015-2016 et 2016-2017
- Demandes d'admissions en non valeur pour créances irrécouvrables de la part du Receveur Municipal
- Questions diverses.

Il demande aux conseillers municipaux s'ils ont des questions diverses :

- Mme Jacqueline GUICHARD souhaite qu'un point soit fait sur les appartements du Foulon.
- M. Luc BASSETTE souhaite parler de la sécurité des écoles.
- Mme Kathia VENDOIS veut indiquer des incivilités qui se sont déroulées deux samedis après-midi au centre village au niveau des feux tricolores.
- 

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 juillet 2016 : Délibération N° 2016-08-1**

Le conseil municipal, par 1 abstention et 20 voix pour approuve le compte-rendu du conseil municipal du 19 juillet 2016 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

### **2. SEDI – Eclairage Public : Éradication des ballons fluos secteur Est Délibération N° 2016-08-2**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal du 26 janvier 2016, il a été décidé de commander au SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) l'éradication des ballons fluos du secteur Est de la Commune. Selon l'étude transmise par le SEDI, les montants prévisionnels étaient de : 56 220 €.

Le SEDI nous a adressé un nouveau dossier financier pour ces mêmes travaux :  
Soit : montants prévisionnels : **36 685 €**

Financements externes ... **.9 305 €**

**Participation prévisionnelle : 27 380 €**

(frais SEDI + contribution aux investissements).

Il convient de délibérer sur les nouveaux montants prévisionnels communiqués. Après en avoir délibéré et par 1 abstention et 20 voix pour, le Conseil Municipal charge le SEDI de réaliser ces travaux et accepte le plan de financement ci-dessus communiqué.

### **3. Présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'Eau et de l'Assainissement du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs – Délibération N° 2016-08-3**

Monsieur le Maire indique que conformément au Décret N° 95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel doit être présenté au Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2016.

Il rappelle que le rapport 2015 a été transmis aux élus sous format informatique et peut par ailleurs être consulté au secrétariat de la Mairie.

Il indique à l'assemblée que le prix de l'eau a augmenté de 2.01 % pour l'abonnement annuel entre le 01/01/2014 et le 01/01/2015, montant de 53.81 € au 01/01/2015. Concernant les taxes d'environnement, celle de l'Agence de l'Eau (pollution) a augmenté de 3.55 % sur la même période soit 36.71 € au 01/01/2015, les autres taxes étant inchangées.

Pour une consommation de 120 m3, le prix du m3 consommé est passé de 1.78 € à 1.83 € (augmentation de 2.87 %) et le montant total de la facture de 213.53 € à 219.65 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'Eau et de l'Assainissement du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs.

#### **4. Participation au financement des charges de fonctionnement des classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) – Délibération N° 2016-08-4**

Madame Maryline BOROWIAK, Adjointe aux affaires scolaires rappelle que conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983, modifié par l'article 37 de la loi N° 86-29 du 9 février 1986 et l'article 11 (II) de la loi N° 86-972 du 19 août 1986, sur la répartition des charges de fonctionnement entre les communes, il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les Communes qui nous en font la demande et accueillent un ou plusieurs enfants Saint Clairois dans des classes ULIS. (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire),

Elle rappelle la délibération prise le 27 janvier 2015 concernant le vote de principe pour l'ensemble des demandes de participations aux frais de scolarité des enfants Saint Clairois concernés pour l'année scolaire 2014-2015.

Elle indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour les années scolaires 2015-2016 et également 2016-2017. Elle précise que deux communes actuellement nous ont sollicité : l'Isle d'Abeau et St Chef, respectivement pour une participation pour un enfant de 1 121.79 € et 879 € pour l'année scolaire 2014-2015 .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal, vote l'accord de principe pour participer aux frais de scolarité des enfants Saint Clairois inscrits dans des classes ULIS et charge Monsieur le Maire de signer les conventions avec les Communes concernées. L'accord concernera les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

#### **5. Demande d'admission en non-valeur pour créance irrécouvrable – titre 208 délibération N°2016-08-5**

Monsieur Xavier LE DUFF, Adjoint aux Finances, indique à l'assemblée que le Receveur Municipal demande au conseil municipal de prononcer l'admission en non-valeur d'une créance répertoriée sur le titre N° 208 de l'année 2010 d'un montant de 6.27 €.

Ce titre fait l'objet d'une liste N° 871280211 sur laquelle le titre 91 de 2010 de 3.05 € a fait l'objet d'une annulation car il était inférieur au seuil minimum de 5 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Prononce l'admission en non-valeur de la créance d'un montant de **6.27 €** et charge Monsieur le Maire d'en informer le Receveur Municipal.

#### **6. Demande d'admission en non-valeur pour créance irrécouvrable liste N° 2287810211 – Délibération N° 2016-08-6**

Monsieur Xavier LE DUFF, Adjoint aux Finances, indique à l'assemblée que le Receveur Municipal demande au conseil municipal de prononcer l'admission en non-valeur de créances répertoriées sur la liste d'un montant total de 3 559.22 €.

Il rappelle que par délibérations des 29.09.2015 et 20.10.2015 le conseil municipal avait demandé au Receveur Municipal de recouvrer ces sommes dues par tous moyens.

Il expose à l'assemblée que le comptable public n'a pas pu procéder au recouvrement des créances d'un montant total de 3 559.22 € et demande à nouveau l'admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré et par 12 abstentions et 10 voix pour, le Conseil Municipal :

Prononce l'admission en non-valeur de ces créances d'un montant de **3 559.22 €**

Et charge Monsieur le Maire d'en informer le Receveur Municipal.

M. Luc BASSETTE indique que pour les locataires, il existe un fonds de garantie qui permet d'assurer aux propriétaires le versement des loyers.

M. Xavier LE DUFF précise que le tènement devant être vendu, la question ne se posera plus.

## **7. Questions diverses :**

### **-Réunion avec FREE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion entre les techniciens de FREE, de l'ARS, les élus du conseil municipal et les représentations de l'Association : « Pour un progrès raisonné » est prévue le

- Mardi 4 octobre 2016 à 19h, salle du canal Mouturier.

M. E. EGLAINE précise que selon lui, une réunion publique devra être obligatoirement organisée. M. le Maire lui répond qu'elle sera décidée après cette réunion interne.

### **-Questionnaire du « Collectif Isérois La Poste »:**

M. le Maire rappelle que pour connaître les besoins concernant les services de la poste sur la Commune, un questionnaire élaboré par le Collectif Isérois sera à distribuer rapidement aux Saint-Clairois. Il précise que 8 bénévoles se déplaceront chez les habitants et qu'un artisan fera remplir le questionnaire par ses clients. Il est précisé que de nouveaux bénévoles sont toujours recherchés mais qu'il est préférable que ce ne soient pas des élus.

Il serait bien de distribuer les questionnaires à la fois la semaine et le week-end.

Pour qu'un retour soit satisfaisant, il faudrait qu'il y ait un tiers des foyers qui répondent.

Il indique qu'un courrier a été reçu récemment à la Mairie émanant de la Direction de la Poste qui indique qu'il y aura des aménagements dans la distribution du courrier et que les horaires de desserte des habitants pourront être modifiés.

### **-Repas des personnes âgées :**

Dimanche 9 octobre 2016 à 12h à la salle polyvalente :

Mme M. BOROWIAK informe les élus qu'un questionnaire est à retourner pour savoir s'ils seront présents pour aider au service de ce repas et participer à ce moment de convivialité.

La décoration sera faite sur le thème : années 1970 : « psychédélique » et l'animation assurée par Music and Co, association Saint Clairoise.

Pour les anciens qui ont choisi les colis, ceux-ci seront distribués par les élus le samedi matin 10 décembre 2016.

### **-PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :**

M. le Maire indique qu'un séminaire a eu lieu aux Vallons de la Tour et que le groupement d'entreprises LATITUDE/AUA/AID/SIGMA a été choisi pour élaborer le PLUI. Le coût pour la Commune sera de 16 697 € qui seront à régler sur 10 ans à partir de 2017.

Des réunions seront programmées avant la fin de l'année 2016.

Une réunion publique d'information aura lieu le mercredi 21 septembre 2016, à 19h AU PASSAGE.

### **-Recrutement d'un responsable des services techniques :**

M. le Maire informe qu'une procédure de recrutement a été lancée pour embaucher un Responsable des services techniques. L'Adjoint aux Travaux a essayé de pallier depuis le mois de mai 2016 à l'absence d'agent mais il y a trop à faire pour un suivi régulier de l'ensemble des dossiers. Plusieurs élus contestent cette décision, en précisant qu'il avait été décidé de faire des économies budgétaires et de ne pas remplacer ce poste. Une longue discussion s'ensuit.

Mme C. KERRINCKX demande si la coordinatrice des activités péri scolaires qui a été recrutée a repris son poste. Mme M. BOROWIAK lui répond qu'elle doit voir avec son

médecin le 20 septembre si elle peut ou non travailler. Dans le cas contraire, une autre personne serait pressentie.

Il est précisé que le Policier Municipal partira en retraite le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Aucune décision n'a été prise quant à son remplacement éventuel.

#### **-Liste des stages :**

M. le Maire donne lecture des stagiaires qui vont se succéder aux services techniques, au péri scolaire, à la médiathèque d'ici fin 2016 et début 2017. Il précise que c'est le rôle des Collectivités Territoriales d'accueillir des stagiaires car les entreprises sont de plus en plus réticentes et les jeunes de moins de 14 ans ne peuvent effectuer de stage qu'en collectivités publiques.

#### **-Appartements du Foulon :**

Mme J. GUICHARD demande s'il reste des locataires sur les 3 appartements communaux du Foulon. M. le Maire lui répond qu'il en reste 2 dont une famille qui doit partir en octobre 2016. L'appartement ne sera pas reloué puisque la volonté de la Municipalité est de vendre ce tènement. M. Luc BASSETTE précise au Maire qu'il doit faire un courrier recommandé ou mandater un huissier pour notifier au dernier locataire présent 6 mois au moins avant l'expiration du bail que celui-ci ne sera pas renouvelé puisque la Commune veut vendre.

#### **-Sécurité aux abords des écoles :**

M. L. BASSETTE indique que les parents d'élèves ont demandé à plusieurs reprises la mise en place de barrières le long des classes qui ont des fenêtres et avec vue sur la RD 2 Route de Saint Didier. Il précise qu'il est de la responsabilité du Maire de mettre en place les dispositions VIGIPIRATE. M. le Maire lui répond que ce ne sont pas quelques barrières qui empêcheront quoi que ce soit et qu'aucun périmètre de protection n'a été précisé dans les circulaires. Après discussion, M. le Maire indique à l'assemblée que des barrières seront mises en place conformément aux demandes des parents.

#### **-Incivilités aux feux du centre village :**

Mme K. VENDONIS précise que deux samedis de suite, des personnes ont accosté des voitures aux feux pour demander aux passagers, avec insistance, de l'argent... Devant les refus, des gestes d'incivilités et des menaces ont été proférés.

M. le Maire répond qu'il va contacter le référent de la Gendarmerie pour décider ce qu'il convient de faire.

#### **-L'élagage :**

M. M. BELANTAN regrette que l'élagage ait été réalisé sur des petites routes mais pas sur les grands axes. Certains terrains appartenant à la commune devront être élagués.

M. le Maire répond que le prestataire sera averti.

Par ailleurs, L. BASSETTE demande une campagne de balayage sur les routes où ont été déposés des gravillons car c'est dangereux pour les 2 roues.

La séance est levée à 20h45